

# **COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2018.**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire

**Etaient présents :**

Madame Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Gervais BUGEL, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET, Gaëtane LE SAUSSE, Françoise VERCHERE, Ludovic ORAIN, Laurent THEBAUD.

**Etaient absents et excusés:** Arnaud GUICHON, Emmanuelle DUCHESNES pouvoir donné à Flavie BIGET, Laurent LOQUET pouvoir donné à Gervais BUGEL, Jean-Marc PLISSONNEAU pouvoir donné à Valérie GAUTIER.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte. Elle propose de rajouter à l'ordre du jour : « Travaux d'aménagement d'un parking stade plissonneau ».

**- Désignation d'un secrétaire de séance**

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Monsieur Ludovic ORAIN en qualité de secrétaire de séance.

**-Approbation du compte rendu du 04/12/2017.**

**1)-Détermination des attributions de compensation définitives à la suite du transfert de la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les compétences Plu et accueil des gens du voyage ont été transférées à la communauté de communes Estuaire et Sillon. Ces transferts sont valorisés de manière à neutraliser leur impact budgétaire. L'examen des charges a permis à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) d'identifier une somme correspondant à une dépense moyenne par habitant, et de déterminer les valeurs : 4 826.25€ pour le PLU et 825.00€ pour l'accueil des gens du voyage.

L'attribution de compensation attribuée à la commune par la communauté de communes sera donc réduite du même montant, pour arriver à une somme de 73 685.22€.

**2) -Protection sociale complémentaire prévoyance.**

La commune avait adhéré à une convention de participation auprès du centre de gestion de Loire-Atlantique (CDG44) pour le risque prévoyance : protection sociale complémentaire qui reste facultative pour les agents.

Afin de mutualiser et obtenir un niveau de garanties et taux intéressant, le conseil municipal décide de se joindre, à nouveau, à la procédure de mise en concurrence organisée par le CDG44.

**3) -Participation 2018, contrat d'association école privée.**

Le contrat d'association indique que la commune est tenue de prendre en charges les dépenses de fonctionnement des classes pour lesquelles un accord est donné par la convention. Le montant de la participation applicable est calculé en fonction du coût moyen par élève de l'année passée.

Après étude des dépenses 2017, le coût moyen par élève est évalué à 712.39€.

Un montant de 33 482€ sera attribué à l'école privée Ste Thérèse, participation 2018.

#### **4) - Adhésion à l'association des maires,**

Le montant de la participation 2018 est de 30€ pour l'association des maires de la Région Ouest de Loire Atlantique et de 359.65€ pour l'association fédérative départementale des maires de Loire Atlantique. Les montants ont peu évolué par rapport à l'an passé.

#### **5) Travaux d'aménagement du parking stade plissonneau**

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux d'aménagement du parking stade plissonneau pour un montant évalué à 57 697€. Cet aménagement permettra de sécuriser l'accès au stade : création d'un sens de circulation, identification des places et création d'un plateau limitant la vitesse de circulation.

Une subvention DETR de 14 211€ a déjà été attribuée et le conseil municipal propose de solliciter une seconde subvention du produit des amendes de police 2017.

#### **6)-Questions diverses.**

- Monsieur Gervais BUGEL, adjoint à la voirie, informe que des travaux de placo et de peinture seront réalisés dans les vestiaires de stade de foot, prochainement par AS brivet avec les matériaux financés par la commune.

- Un petit appartement (T1) résidence bois joli sera libéré le mois prochain.

XXXXXXXXXXXX